



Club Ornithologique Mâconnais

<http://cluboiseauxmacon.org/>

Mail : club.orn71@gmail

Règlement de la Bourse de Feillens

du samedi 01 octobre 2016

Salle 'Notre Maison' 705 Grande rue 01 570 Feillens

Article 1- La bourse est ouverte à tous les éleveurs quelque soit leur fédération d'appartenance.

Article 2- Tous les oiseaux doivent être bagués réglementairement (**bage métallique fermée**).
Aucun oiseau non bagué ne sera accepté.

L'âge maximum accepté est de 2 ans (bagues 2014) sauf pour les grandes perruches ou perroquets où il est de 4 ans. Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne répond pas à ces critères.

Pour laisser la possibilité aux éleveurs de céder des oiseaux 'non propre élevage', la vente de ces derniers sera autorisée dans la limite de 20% des oiseaux exposés en bourse. (Au maximum 1 oiseau sur 5, les autres devront impérativement être de propre élevage).

Article 3- L'éleveur ou son représentant désigné assurera lui-même la vente de ses oiseaux.

Le prix forfaitaire des emplacements pour participer à la bourse est fixé à :

- 10 € pour 1,5 mètre linéaire (table)
- 20 € pour 3 mètres linéaires (table)
- 10 € par volière (1mX1m)

Pas de prélèvement sur le montant de la vente, quel que soit le nombre d'oiseaux présentés et cédés.

La vente « au cageot » est interdite, mais il est laissé aux exposants la possibilité de compléter leurs cages de vente au fur et à mesure, à condition de placer le cageot de transport derrière la rangée de cages exposées (dans la limite raisonnable de 25% des oiseaux présentés en cages de concours).
La feuille d'engagement doit être accompagnée du règlement des emplacements / volières réservés et des repas commandés

Article 4- Chaque éleveur recevra au moment de l'engagement un carnet de cession qui sera rendu en **fin de journée**. Un certificat de cession devra être obligatoirement délivré à tout acheteur (documents mis à disposition par le club).

Un poste de contrôle des cessions sera mis en place, afin de s'assurer que toute cession aura bien donné lieu à l'établissement du document adéquat. Toute infraction sera réprimandée.

Article 5- Les oiseaux protégés (Convention de Washington ou loi de 1976) devront être accompagnés des autorisations nécessaires à leur présentation et déplacement (autorisations de transport, certificat de capacité...).

Article 6- Les feuilles d'engagement renseignées (modèle ci-joint) seront communiquées au Club Ornithologique Mâconnais au plus tard le 24 septembre 2016 **accompagnées d'un chèque correspondant au montant de l'inscription (emplacements table et/ou volières réservés + repas commandés)**. Compte tenu des frais engagés par le club ce montant sera encaissé même en cas d'absence de l'éleveur. Les informations détaillées sur les oiseaux présentés (Numéro de bague, année de naissance de l'oiseau) pourront être communiquées le jour même de l'enlogement).

Envois à faire à :

Jean-Michel DUBOIS « Les Guignières » 01 240 DOMPIERRE SUR VEYLE

Tel : 06 22 61 60 64 Mail : club.orn71@gmail.com

Dans tous les cas une confirmation d'inscription vous sera adressée.

A noter :

- **L'attestation de provenance** à demander par l'éleveur ou collectivement par leurs clubs à la DDPP (ex DDSV) du département de l'éleveur au moins 15 jours avant la bourse -Exposition **est à remettre le jour de l'enlogement** ainsi que
- **L'attestation sur l'honneur et certificat de bonne santé** daté de moins de 5 jours, dans l'hypothèse d'une participation à une exposition internationale dans les 30 jours précédents la présente Exposition-Bourse.

Article 7- **L'engagement des oiseaux se fera le samedi 01/10/2016 de 07h00 à 08h45**
Chaque éleveur devra se munir de ses cages personnelles (type concours). La présentation dans des cages du commerce ne sera pas acceptée. Les cages devront être propres.

Les exposants de très grandes perruches et/ou perroquets peuvent bénéficier de l'installation d'une ou plusieurs volières d'un mètre sur un mètre. A préciser sur la feuille d'engagement. Tarif 10 €/volière pour 1 jour.

Article 8- Chaque cage ne pourra héberger qu'un maximum de **2 oiseaux**. Pour les oiseaux de taille supérieure il ne sera admis que des cages concours adéquates, cages grands exotiques ou grandes perruches.

Article 9- Un prix minimum pour chaque variété est imposé afin de ne pas provoquer de concurrence déloyale : canaris 20,00€, diamant de Gould 25,00€, mandarin 10,00€, petite perruche (de couleur) 12,00€, inséparables et perruche anglaise de posture 23,00 €, grande perruche 20,00€

Article 10- **Un contrôle vétérinaire obligatoire sera effectué lors de l'encagement.** L'organisation se réserve le droit de refuser tout oiseau présentant des signes cliniques de maladie ainsi que tous les oiseaux du même élevage.

Article 11- Le club Ornithologique Mâconnais fournira les cartons de transport (petit et moyen formats). Cartons à prévoir par l'éleveur pour les grandes perruches et perroquets

Article 12- L'exposition bourse sera ouverte au public e, continu de 09H00 à 19H00

L'entrée est **gratuite pour les exposants**, payante pour les visiteurs à raison de **2€** (Gratuité pour les moins de 12 ans).

Article 13- Le décaement des oiseaux ne pourra se faire qu'après la fermeture de la bourse à partir de 19h00,

Article 14- Les exposants auront la possibilité de prendre sur place leur repas moyennant la somme de 12€ par repas, à condition de réserver et payer les repas en même temps que les frais d'inscription avec l'envoi de la feuille d'engagement.

Aucun repas ne pourra être réservé sur place.

.Article 15- L'Organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'oiseaux proposés à la vente.

Article 16- Le Club Ornithologique Mâconnais ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes, quelques soient les causes.

Article 17- Aucune vente d'oiseaux sur les parkings proches de l'exposition ne sera tolérée.

Article 18- Le seul fait d'engager des oiseaux implique la pleine acceptation et le respect du présent règlement.

Fait à MACON le 05/09/2016

Les Responsable de la bourse
Liliane VOUILLON JM DUBOIS

Le Président du Club Ornithologique Mâconnais
Cyril CARESMEL